



Compte rendu du conseil municipal du jeudi 18 février 2021

Ordre du jour :

- Approbation du PV du 14 janvier 2021
- Élection d'un secrétaire de séance
- Les diverses délibérations :
 - Délibération mutuelle agent
 - Titre exécutoire
 - Délibération pour les frais de repas agents communaux / élus
 - Délibération compte 673 (remboursements salles)
 - Délibération jouets de Noël enfants
 - Délibération cadre
 - Délibération CCLO transfert de compétence mobilité
 - Autres
- Réunions extérieures
- Commission Budget
- Commission Travaux
- Commission scolaire
- Informations diverses
- Tour de Table

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 18 février 2021 à 18 heures 00 sous la présidence de Monsieur Étienne FRÈRE, Maire.

Présents : Mesdames Delahaye Delphine, Frère Astrid, Vasset Alexandra, Tual Nicole, Brenot Elisabeth, Dumez Ludivine, Messieurs Batton Sébastien, Bureaux André, Cagniard Cédric, Carpentier Georges, Padiou Rémi, Pytlak Michel

Absente ayant donné procuration : Madame Christophe Viviane (pouvoir à Monsieur Pytlak Michel)

Absent excusé : Monsieur Lefebvre Pierre

Secrétaire de séance : Madame Delahaye Delphine

Approbation du PV du conseil précédent du 14 janvier 2021 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le PV de la séance du 14 janvier 2021.

Les différentes délibérations :

Mutuelle agent (MOAT) :

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de la part de Monsieur Christopher Hulot pour son adhésion à la mutuelle des agents territoriaux (MOAT). Le coût de la part communale serait fixée à 21,16 euros par mois. Le coût pour l'agent est de 84,65 euros.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte cette adhésion.

Titre exécutoire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de la société Attitude Environnement la facture concernant l'affaire de la succession de la famille « GAY » pour un montant de 13 656,00 euros.

Cette facture est à payer par la commune. Un titre exécutoire de ce même montant sera envoyé à la Recette des finances pour obtenir le remboursement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide la procédure.

Frais de repas :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de formations, des frais de repas peuvent être engagés soit par des agents communaux ou par les élus. Monsieur le Maire propose que ces frais de repas soient remboursés à hauteur de 17,50 euros sur justificatif.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Compte 673 : (titres annulés sur exercice antérieur) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de l'établissement du budget primitif 2021, il sera nécessaire d'imputer une somme de 700,00 euros au compte 673, afin de pouvoir rembourser les personnes ayant réservé les salles polyvalentes l'an dernier.

Ce remboursement fait suite aux annulations dues à la crise sanitaire.

A l'unanimité le Conseil Municipal valide ces remboursements.

Jouets enfants + chocolats de Noël :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu la facture du fournisseur Carrefour pour les jouets et chocolats de Noël.

A l'unanimité le Conseil Municipal valide le règlement de ces factures.

Monsieur le Maire propose une délibération annuelle portant sur l'imputation sur le compte 6232 de l'ensemble des achats « fêtes et cérémonies, tels que bons d'achats, achats de fleurs... » pour toutes les cérémonies.

Le Conseil Municipal se déclare pleinement d'accord pour prendre cette délibération annuelle.

Délibération cadre :

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil municipal qu'il serait souhaitable de prendre une délibération « cadre », permettant d'imputer en investissement des biens meubles inférieurs à 500,00 euros (montant légal pour imputer en investissement).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Transfert mobilité CCLO :

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du Conseil Municipal de la délibération à prendre permettant le transfert de compétence pour le transport de mobilité à la CCLO.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

Réunions extérieures :

- Madame Tual Nicole représentante déléguée de la commune auprès de la CCLO fait le point sur les différents sujets abordés.

La prochaine réunion CCLO est prévue le 11 mars 2021.

- Une réunion Weylchem a eu lieu le 29 janvier 2021 avec les communes voisines.

Différents points ont été évoqués dont celui des nuisances sonores, la formation des « nez » et la nomination du nouveau Chef d'Etablissement et Responsable Industriel de la plateforme Mr Zante Daniel.

- Une réunion urbanisme s'est tenue le 16 janvier ou une présentation par la société Luxel d'un projet photovoltaïque au sol sur le site de Weylchem a été faite.

Commission budget :

Madame Delahaye Delphine représentante de la commission informe le Conseil municipal que des réunions ont lieu chaque jeudi après-midi, et nous présente le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire).

Madame Delahaye Delphine rappelle que le DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) n'est pas obligatoire pour notre commune car il n'est obligatoire qu'à partir de 3 500 habitants.

L'objectif de ce ROB est d'analyser chaque chapitre du budget.

Commissions travaux :

Monsieur Cagniard Cédric représentant de la commission informe le Conseil Municipal des différents travaux commencés dans la salle Guy Duhamel et ceux recensés pour l'année à venir.

Monsieur PYTLAK Michel informe le conseil Municipal du début des travaux de remplacement des huisseries de l'ancienne bibliothèque et de l'école primaire.

Commission scolaire :

Madame Dumez Ludivine représentante de la commission fait le point sur les effectifs du périscolaire. Les effectifs restent stables.

Autres sujets :

Une réflexion doit être menée concernant la mise en place d'une restauration scolaire.

Certains jouets du périscolaire doivent faire l'objet d'une remise en état.

Il est nécessaire également de prévoir quelques achats cette année.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Une coupe de bois est prévue ce samedi 20 février 2021 pour arbres dangereux sur la RD n° 335. A cet effet un arrêté Municipal pour route barrée a été pris et envoyé aux différents organismes. (UTD, gendarmerie, pompiers).
- La coupe de bois « arbres tombés » prévue l'an dernier et malheureusement reportée pour cause sanitaire va avoir lieu cette année. Il reste à ce jour 7 parcelles libres. Des inscriptions sont toujours possibles.
- Concernant la vaccination Madame Tual fait le point et annonce que 18 personnes se sont faites recensées pour une demande de vaccination. Malheureusement il n'y a pas de rendez-vous avant le 1^{er} mars 2021.

- Un poste de « responsable périscolaire » est à pourvoir en remplacement de Madame Tardieu Brigitte.
L'annonce de recrutement a été affichée sur les panneaux d'affichages et sur le site de la commune.
- Avec l'instauration du paiement « Payfip », il sera possible d'envoyer par le biais de la Recette des finances un titre de paiement concernant les factures du périscolaire ainsi que des locations de salles.
- Par suite de l'éboulement du mur jouxtant l'entreprise de Monsieur Faivre une déclaration auprès de notre assurance a été faite.
La commune est dans l'attente du mandatement d'un expert.
- Remerciements à Monsieur Bureaux André pour son intervention suite à l'éboulement de pierres qui a eu lieu rue de Rollet.
- Un courrier a été envoyé à Monsieur Galvin concernant son stockage de voiture rue des Islettes afin qu'il procède à l'enlèvement des véhicules.
- Un courrier a été envoyé à la SAUR, avec copies à Madame la présidente de la CCLO ainsi qu'au Vice-Président de la « commission eau et assainissement » concernant la couleur de l'eau Berneuil sur Aisne.
- Monsieur Christopher Hulot (adjoint technique) va effectuer une formation les 16 et 17 mars prochains concernant l'utilisation des produits phytosanitaires.

Tour de table :

Madame Astrid Frère intervient en informant le Conseil Municipal que certaines voitures stationnent aux heures de sorties scolaires sur des places interdites ou devant des portes de garages et gênent la circulation.

Monsieur Padieu intervient pour signaler que des véhicules circulent à des vitesses excessives dans la rue des Chiens Rouges.

Madame Brenot informe que le mur jouxtant la propriété au 2 rue Hippolyte Béranger est en train de tomber et que les thuyas ne sont toujours pas taillés.

Monsieur Carpentier intervient sur le sujet de l'augmentation du salaire de Monsieur Christopher Hulot.

Monsieur le maire lui répond que la procédure est en cours.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 18 mars 18H 00